



## Droit des familles

-----  
Par Gaetan78

Je souhaite enlever mon concubinage, ma question est la suivante, est ce que l'état ne va pas penser que je ment si je vit encore sous le même toit que mon ex .

-----  
Par isernon

bonjour, cela fait toujours plaisir.  
enlever le concubinage, cela ne veut rien dire, puisque le concubinage est une situation de fait et non une situation juridique. Si vous restez vivre avec votre ex, vous restez en concubinage.

-----  
Par Gaetan78

Le concubinage est déclaré à pôle emploi, et oui dsl bonjour, ma tête est vraiment ailleurs pardon, je dois déclarer que je ne le suis plus parce que mon ex ,ne veut plus être associé à moi ,et elle a perdu son RSA en se déclarant en concubinage, vue qu'elle va sûrement le récupérer si elle déclare ne plus être en concubinage, et elle s'inquiète de savoir si l'état ne va pas penser que l'ont ment pour récupérer ce RSA , étant donné qu'elle ne peut pas vivre ailleurs que sous mon toit.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Il est certain que si vous continuez à vivre sous le même toit la CAF va considérer que vous êtes encore concubins. Il y a une tolérance pendant le temps jugé nécessaire en cas de séparation pour se trouver un nouveau logement (habituellement six mois).

[url=<https://www.caf.fr/allocataires/caf-de-tarn-et-garonne/offre-de-service/vie-personnelle/vous-etes-separe-ou-en-cours-de-separation-la-caf-est-vos-cotes>]https://www.caf.fr/allocataires/caf-de-tarn-et-garonne/offre-de-service/vie-personnelle/vous-etes-separe-ou-en-cours-de-separation-la-caf-est-vos-cotes[/url]

Il faut être en mesure de prouver votre séparation (et donc par exemple que Madame cherche activement un nouveau logement. Si vous vous déclarez séparés sans rien changer à votre mode de vie, ça ne passera pas.

-----  
Par kang74

Bonjour

Bien évidemment qu'on va penser qu'elle ment puisque vous vivez ensemble .  
Vous vivez donc bien en concubinage .  
Se déclarer autrement c'est mentir .

Vous vivez en couple, si vous voulez vous séparer, il faut faire des démarches pour l'être et cela commence par une recherche de logement .

Faire une fausse déclaration pour avoir des droits s'appelle de la fraude : outre rembourser les indus , c'est un délit pénal qui génère pénalités financières et amende et peine de prison éventuelle .

-----  
Par isernon

la CAF est particulièrement attentive aux personnes qui ne déclarent pas leur concubinage pour percevoir plus de

prestations sociales.

-----  
Par jodelariege

bonjour

déjà votre concubine avoue vouloir frauder en se "détachant " de vous au niveau des aides sociales  
elle a dû calculer quelle recevrait plus d'aides en se déclarant seule qu'en étant déclarée avec vous mais c'est une  
fraude et croyez bien que la CAF et autres organismes sociaux font très attention aux fraudes  
qui dit fraude dit remboursement des indus, plus souvent des amendes qui vont coûter plus cher que ce que votre  
concubine espère gagner en trichant: donc très très très très mauvais plan  
un travail rapporterait plus...